

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Club de Tir à l'Arc des Archers de Saint Loup
7 impasse du Verger, 35410 Domloup
À Domloup, le 02/06/2023

A destination des Archers de Saint Loup

Objet : Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2023

Madame, Monsieur

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire de notre association qui se tiendra le 30 juin 2023 à 18 heures 30 à la salle des Archers

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation du bilan sportif
- Obtention des Labels
- Maintien du montant des cotisations ;
- Planning des entraînements;
- Communication des dates importantes,
- Validation des statuts
- Renouvellement des membres du conseil d'administration ;
- Questions diverses.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. L'assemblée générale ordinaire ne peut délibérer que si 1/3 des membres sont présents.
2. Le droit de participer à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 30/06/2023 et faisant partie de l'association de notre association depuis au moins 5 mois.
3. Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir régulier. Tous les pouvoirs sont obligatoirement adressés par mail au plus tard le 15/06/2023
4. Il est également possible de voter par correspondance et de le retourner par mail avant le 15/06/2023.

Lors de cette assemblée générale, les membres du bureau seront renouvelés. Si vous souhaitez être candidat merci de nous retourner votre candidature par mail avant le 15/06/23. Celle-ci sera présentée le jour de l'assemblée générale.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Emmanuel Delourmel,
Président des Archers de St Loup

En pièces jointes :

- *Les statuts*
- *Lettre d'appel à candidature*